



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 novembre 2013

Original : français

---

### **Lettre datée du 5 novembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation sécuritaire au Nord-Kivu, situation consécutive à la prise par l'Armée de la République démocratique du Congo des derniers bastions des forces négatives du Mouvement du 23 mars (M23).

#### **1. La prise de Tchanzu et Runyonyi par les Forces armées de la République démocratique du Congo**

Après l'assaut final sur les derniers bastions des forces négatives du Mouvement du 23 mars dans l'est de la République démocratique du Congo, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont réussi, ce mardi 5 novembre 2013, à chasser ces forces négatives de Tchanzu et Runyonyi, deux collines du Rutshuru où ils s'étaient retranchés.

En dépit de cette victoire militaire, mon gouvernement est conscient que beaucoup reste encore à faire pour stabiliser de manière durable la situation dans cette partie du pays qui vient d'être totalement libérée du joug des forces négatives du M23. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement tient à parachever les contacts déjà entrepris dans ce sens, aussi bien à Kampala avec les éléments de l'ex-groupe armé M23, qu'à l'intérieur du pays avec la mise en œuvre des recommandations des concertations nationales qui se sont tenues à Kinshasa à l'initiative du Président de la République.

Mon gouvernement voudrait faire sien le contenu du communiqué sanctionné par le dernier sommet commun de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL), tenu à Pretoria (Afrique du Sud), le 4 novembre courant, et inviter les États voisins concernés à s'y conformer. En effet, les chefs d'État et de gouvernement des deux organisations régionales, réunis dans la capitale sud-africaine, ont, entre autres, exhorté les États Membres à œuvrer pour le rapatriement des forces négatives dans leurs pays d'origine conformément à la lettre et à l'esprit de l'accord-cadre d'Addis-Abeba.

Au-delà de cette exigence de l'accord-cadre, mon gouvernement voudrait vous informer que, dans le souci de rétablir entièrement l'autorité de l'État sur toute



l'étendue du territoire national, les Forces armées de la République démocratique du Congo vont bientôt lancer une action vigoureuse contre les forces négatives rwandaises des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), ougandaises des Forces démocratiques alliées-Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF-NALU) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et burundaises des Forces nationales de libération (FNL) qui n'ont que trop longtemps écumé le territoire national congolais, y semant la mort et la désolation tout en menaçant la sécurité de leurs pays d'origine.

Bien plus, mon gouvernement pense qu'il y a de bonnes raisons de se féliciter du fait que, malgré les provocations des extrémistes du M23 qui ont entraîné les affrontements de la semaine dernière, une certaine harmonisation de vues soit intervenue à Kampala sur 11 clauses du projet de la Déclaration de Kampala devant conclure les pourparlers en cours entre le Gouvernement et l'ex-mouvement armé M23. Mon gouvernement souhaite que cette déclaration de Kampala soit signée dans les plus brefs délais pour donner une chance et plus de temps aux actions de désarmement des autres forces négatives qui conditionnent la réhabilitation du Nord et du Sud-Kivu.

## **2. La déclaration du Mouvement du 23 mars**

Dans un communiqué daté du 5 novembre 2013, signé par Bertrand Bisimwa et diffusé le même jour, on peut lire ce qui suit : « La direction du Mouvement du 23 mars annonce à l'opinion nationale et internationale qu'elle a décidé à dater de ce jour de mettre un terme à sa rébellion et de poursuivre, par des moyens purement politiques, la recherche des solutions aux causes profondes qui ont présidé à sa création ». Le même communiqué enjoint aux chefs militaires du M23 de préparer les hommes de troupes de ce mouvement afin de les présenter au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion sociale « dont les modalités sont à convenir avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo ». Si ce document est authentifié, il aura marqué une évolution dans la bonne direction, conformément au schéma de sortie de crise qui a été convenu à Kampala et finalisé à Pretoria.

En effet, selon le chronogramme arrêté par les États de la SADC et de la CIRGL réunis en sommet à Pretoria, après cette déclaration publique du M23, auquel on avait donné un délai de 48 heures pour ce faire, le Gouvernement de la République démocratique du Congo devait prendre publiquement acte de la renonciation du M23 à la rébellion armée, le temps d'en vérifier la réalité sur le terrain. Cinq jours après avoir ainsi pris acte du sérieux de l'engagement de l'ex-rébellion, les autorités gouvernementales congolaises apposeraient en toute confiance leur signature aux côtés de celle des représentants du M23 dans la Déclaration de Kampala.

Entre-temps, sur le terrain, les FARDC vont poursuivre, avec l'appui de la brigade d'intervention, conformément à la résolution [2098 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, la traque des autres forces négatives qui n'auront pas fait droit à l'ultimatum que leur a lancé le Président Joseph Kabila il y a quelques jours.

Mon gouvernement voudrait répéter ici qu'il n'y a plus de place dans la République démocratique du Congo, pour quelque groupe armé que ce soit, qu'il s'agisse des FDLR rwandais, des ADF-NALU ou de la LRA ougandaises, aussi bien que des FNL burundais et de tous les groupuscules maï-maï congolais.

Mon gouvernement voudrait en outre rappeler, s'agissant des FDLR, que leur nombre a été sensiblement réduit à ce jour grâce aux campagnes organisées par les FARDC seules. Il n'y a donc pas lieu de douter de la volonté ni de l'efficacité de la République démocratique du Congo contre cette force négative en provenance du Rwanda qui cause aujourd'hui bien plus de dommages aux populations congolaises qu'à leur pays d'origine.

La question des FDLR étant l'un des prétextes le plus souvent évoqué par le Rwanda pour déstabiliser l'est de la République démocratique du Congo, mon gouvernement voudrait rappeler au Conseil la recommandation issue du dernier sommet commun de la SADC et de la CIRGL, du 4 novembre 2013, invitant les États membres de ces deux organisations à œuvrer pour le rapatriement des forces négatives dans leur pays d'origine. C'est dans cette perspective que mon gouvernement invite le Rwanda à accepter le retour des FDLR dans leur pays d'origine, le Rwanda. Il en est de même pour les autres pays voisins. Cette solution donne la possibilité d'aboutir à une paix durable dans la région.

La République démocratique du Congo tient aux relations de bon voisinage avec son voisin le Rwanda, tout comme avec tous ses autres voisins. Elle ne ménagera aucun effort pour ce faire et espère qu'il en sera de même en retour.

### **3. Le déploiement de la brigade d'intervention le long des frontières orientales de la République démocratique du Congo**

Tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain et notamment de la capitulation du M23, mon gouvernement invite la brigade d'intervention à se déployer le plus rapidement possible le long des frontières orientales de la République démocratique du Congo (frontière République démocratique du Congo-Rwanda et frontière République démocratique du Congo-Ouganda) pour prévenir les incursions et les mouvements de troupes. Cette demande est conforme aux dispositions du paragraphe 12 de la résolution 2098 (2013) qui donne mandat à la brigade d'intervention d'observer et signaler les mouvements de personnel militaire, d'armes ou de matériel connexe à travers la frontière orientale de la République démocratique du Congo, notamment en utilisant, ainsi qu'il est indiqué dans la lettre du Président du Conseil de sécurité du 22 janvier 2013 (S/2013/44), des moyens de surveillance, y compris les drones.

En conséquence, mon gouvernement demande instamment au Conseil de sécurité de :

- 1) Demander aux forces négatives du M23 de traduire dans les faits le contenu de leur déclaration de ce 5 novembre 2013;
- 2) Exiger que les forces négatives du M23 soient intégralement et effectivement démobilisées et déposent les armes;
- 3) Ordonner le déploiement rapide de la brigade d'intervention le long des frontières orientales de la République démocratique du Congo (frontière République démocratique du Congo-Rwanda et frontière République démocratique du Congo-Ouganda) pour prévenir les incursions et les mouvements de troupes au niveau de la frontière, et des drones pour la surveillance des frontières;

4) Demander aux pays de la région et au Rwanda de veiller au strict respect de tous les engagements auxquels ils ont librement souscrit, conformément au prescrit de l'accord-cadre et, plus particulièrement, au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Mon gouvernement invite le Conseil de sécurité à donner une suite à la présente et le prie de bien vouloir la faire circuler comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Ignace **Gata Mavita**

---